

Montréal, le 11 octobre 2023

Réaction de PolyseSouvient à la **prolongation** de l'amnistie relative aux armes prohibées en mai 2020 :

« L'absence de progrès dans la mise en œuvre du programme de rachat, trois ans et demi après l'annonce des prohibitions initiales, est extrêmement décevante.

Le nombre total d'armes à feu d'assaut touchées est estimé à **environ 144 000**. Il s'agit d'une estimation, car seules certaines des armes à feu visées étaient auparavant 'restreintes' et donc enregistrées. Les projections de l'industrie sont beaucoup plus élevées. Certains estiment que le nombre inclut **90 000 AR-15, l'arme de choix** des tireurs de masse aux États-Unis.

Les retards répétés dans le lancement du programme de rachat obligatoire n'améliorent en rien la sécurité des Canadiens face aux risques associés aux dizaines de milliers d'armes d'assaut entièrement fonctionnelles qui restent en circulation et qui peuvent infliger des blessures massives et entraîner la mort de multiples victimes si elles sont utilisées à des fins meurtrières.

La Nouvelle-Zélande a complété son programme de rachat des armes d'assaut existantes **dans les six mois** qui ont suivi les fusillades de masse dans deux lieux de culte islamiques en mars 2019, au cours desquelles **51 personnes ont été tuées par balle**.

La prolongation de l'amnistie pour deux années supplémentaires témoigne de la **mauvaise gestion** globale du dossier des armes d'assaut par le gouvernement, qui a également **omis d'inclure** dans le projet de loi C-21 une interdiction complète des armes de type militaire qui ne sont pas raisonnablement utilisées pour la chasse. En fait, il n'y a eu *aucun progrès tangible* sur le terrain lié aux promesses répétées de ce gouvernement depuis 2015 de se débarrasser des armes d'assaut au Canada, ce que 80 % des Canadiens, y compris la majorité des propriétaires d'armes, **veulent**. En effet, des dizaines de milliers d'armes prohibées restent entre les mains de leurs propriétaires, des centaines de modèles sont **arbitrairement exemptés** et demeurent légaux, et de nouveaux modèles **continuent** de faire leur entrée sur le marché.

Le gouvernement peut encore tenir sa promesse aux Canadiens d'interdire les armes d'assaut avant les prochaines élections. Pour ce faire, il doit :

1. mettre en œuvre le rachat sans délai et l'achever d'ici octobre 2025,
2. interdire les armes d'assaut actuelles en éliminant les exemptions arbitraires dans le décret de 2020,
3. éliminer **les échappatoires et les exemptions** qui tournent en dérision les règles visant à interdire les chargeurs de grande capacité,
4. et mettre en œuvre un processus d'autorisation préalable solide avant que les nouveaux modèles n'arrivent sur le marché canadien afin d'éviter les **erreurs de classification**.

Il importe de noter que le gouvernement s'est généralement **engagé** à mettre en œuvre l'**ensemble** de ces mesures. »

- 30 -

En raison d'engagements professionnels, aucun porte-parole n'est disponible pour le moment.